

SCELF

Société Civile
des Editeurs
de Langue
Française

Ses missions

Perception et répartition

La SCELFF représente collectivement les éditeurs auprès des grandes sociétés perceptrices de droits d'auteur (SACD, SCAM, SACEM), dont elle reçoit les droits qu'elle reverse ensuite aux éditeurs.

Entrent dans le **champ d'intervention de la SCELFF** :

- les **droits de diffusion des adaptations** cinématographiques, audiovisuelles et radiophoniques,
- les **droits de représentation théâtrale** d'œuvres littéraires adaptées
- les **droits de mise en musique** d'œuvres littéraires.

Promotion de l'adaptation audiovisuelle

Parallèlement à sa mission d'origine, la SCELFF a développé, au fil des années, une **action collective de promotion de l'adaptation audiovisuelle**.

Elle est ainsi à l'initiative des **Rencontres de l'Audiovisuel au salon Livres Paris** et de **Shoot the Book! au Festival de Cannes**, événements qui attirent chaque année de nombreux producteurs français et internationaux en recherche de sujets.

La SCELFF soutient par ailleurs les déclinaisons internationales de Shoot the Book! à Los Angeles, à Shanghai, à Mumbai, au MIFA à Annecy et au FIPADOC à Biarritz, ainsi que Polar en Séries à Quais du polar à Lyon et le FID à Marseille.

Formation

Aujourd'hui la SCELFF développe une **activité de conseil auprès des responsables des cessions de droits chez les éditeurs et dispose de plusieurs modèles de contrats pour la cession des droits d'adaptation audiovisuelle**.

Elle organise également des sessions de **formation** ou **ateliers** portant sur des problématiques juridiques ou économiques liées à l'adaptation mais aussi des formations à l'art du pitch et au résumé-analyse des œuvres adaptables pour mieux les mettre en valeur lors des événements de promotion.

La SCELF,

Fondée en 1960 par Robert Esménard, Jean-Claude Fasquelle, Paul Flamand, Henri Flammarion, Claude Gallimard, Robert Laffont et Jérôme Lindon, la SCELF, Société Civile des Editeurs de Langue Française, est une société de perception et de répartition des droits d'auteur, créée par les éditeurs afin de percevoir les droits générés par les multiples formes d'adaptation issues de leurs œuvres.

Elle est aujourd'hui composée de 309 éditeurs associés, répartis en quatre collèges en fonction de leur volume d'activité d'adaptation. Son financement est assuré par les cotisations annuelles de ses membres, ainsi que par une retenue statutaire prélevée sur les flux de droits.

Son Conseil d'administration se compose des maisons d'édition Albin Michel, Le Cherche-Midi, Fayard, Flammarion, Gallimard, Glénat, Hachette, Mercure de France, A.M. Métailié, Payot & Rivages, P.O.L et Robert Laffont.

Son Conseil de surveillance se compose des maisons d'édition Calmann-Levy, Dargaud, La Découverte, Humensis et Place des Editeurs.

Elle a été successivement présidée par Henri Flammarion, Christian Bourgois, Paul Otchakovsky-Laurens, Claude de Saint-Vincent, Olivier Bétourné et depuis 2016 par Gilles Haéri.

Devenir membre

Peuvent être associées les sociétés ou associations exerçant à titre professionnel et à titre principal, des activités d'édition littéraire en langue française au format papier lorsqu'elles sont titulaires, en qualité de cessionnaire ou de mandataire, des droits d'adaptation d'une œuvre littéraire.

Les candidatures sont soumises au Conseil d'administration et sont conditionnées à la libération de la part sociale (150 €) et à la signature de l'acte d'adhésion. L'acte d'adhésion vaut mandat donné à la SCELFF de représenter et percevoir les droits pour le compte de l'éditeur associé, ainsi qu'acceptation des Statuts et du Règlement général. Il est par ailleurs demandé aux associés d'acquitter une cotisation annuelle qui est fonction du volume de leur chiffre d'affaire en matière d'adaptation.

D	C	B	A	Taux de retenue statutaire
6 %	3 %	3 %	3 %	Droits théâtre
12 %	10 %	8 %	6 %	Droits audiovisuels (SACD, SCAM, SACEM et RADIO/Prime d'inédit)
5 %	5 %	5 %	5 %	Rémunération pour copie privée
5 %	5 %	5 %	5 %	Prix de cession des droits d'adaptation sur la seule part éditeur

Les catégories d'associés

Les Collèges A / B / C / D

D

Adhérents

Le montant des droits cumulés,
perçu sur 3 années est

inférieur à 10 000€

Cotisation annuelle 50 €

Tarifs préférentiels sur les inscriptions
aux événements et formations

C

Sociétaires de niveau 1

Le montant des droits cumulés,
perçu sur 3 années est

compris entre 10 000 € et 30 000€

Cotisation annuelle 500 €

Tarifs préférentiels sur les inscriptions
aux événements et formations

B

Sociétaires de niveau 2

Le montant des droits cumulés,
perçu sur 3 années est

compris entre 30 000 € et 100 000€

Cotisation annuelle 1 000 €

Tarifs préférentiels sur les inscriptions
aux événements et formations

A

Sociétaires de niveau 3

Le montant des droits cumulés,
perçu sur 3 années est

supérieur à 100 000€

Cotisation annuelle 3 000 €

Tarifs préférentiels sur les inscriptions
aux événements

Gilles Haéri
Président

Nathalie Piaskowski
Directrice Générale
01 53 34 97 10

n.piaskowski@scelf.fr

Cyrille Onfray
Directeur Administratif et Financier
01 53 34 97 10

c.onfray@scelf.fr

Elise Griffon
Responsable Communication
01 53 34 97 13

e.griffon@scelf.fr

SC ELF,

15 rue de Buci – 75006 paris
www.scelf.fr